

tions que nous avons garanties après lui et que nous n'avons pas remboursées. Nous lui demandons la somme qu'il a garantie. J'aimerais savoir combien, il y a en jeu directement ou indirectement.

L'hon. M. MEIGHEN : Les chiffres exacts seront fournis. On les trouverait dans le livre, je crois, mais je prends note de la question. Si je comprends bien, l'honorable député demande combien le Gouvernement a payé lui-même pour des dettes que le Grand-Tronc aurait dû acquitter avant lui. Autrement dit, supposant que la compagnie du Grand-Tronc ait négligé de remplir ses obligations à l'égard du Grand-Tronc-Pacifique lorsqu'elle était tenue de les remplir avant l'Etat, et supposant que nous acquittions la dette, il s'agit de savoir quelle somme le Grand-Tronc nous devra. Ces chiffres peuvent être communiqués à la Chambre.

Mais je tiens à ce que mon honorable ami comprenne que le Grand-Tronc a pris, relativement au Grand-Tronc-Pacifique, des engagements qu'il n'a pas tenus. Le Gouvernement ne s'est pas engagé directement. Les prêts ont été consentis par le Grand-Tronc pour aider au Grand-Tronc-Pacifique à payer lui-même ses dettes. C'est ainsi que les choses se sont passées le plus souvent. Ainsi, il n'en est pas résulté de dette directe du Grand-Tronc envers l'Etat. Mais les dettes du Grand-Tronc, relativement au Grand-Tronc-Pacifique, s'élevaient à près de cinq millions de dollars par année, il y a deux ans, et elles se chiffreront par \$7,000,000 environ, par année, dans trois ans.

M. VIEN : Les directeurs du Grand-Tronc reconnaissent-ils cette dette ?

L'hon. M. MEIGHEN : Oui, certes. Ils n'ont jamais nié leur dette, relativement au Grand-Tronc-Pacifique.

M. VIEN : Ils ne l'ont pas reconnue, lorsque le rapport Drayton-Ackworth a été présenté. Ils soutenaient qu'ils étaient dégagés jusqu'à un certain point, parce que le Gouvernement n'avait pas observé le marché conclu en 1903.

L'hon. M. MEIGHEN : Ils ont prétendu que le passage du Nord-Canadien dans la partie septentrionale de l'Ontario, ce qui leur faisait payer la main-d'œuvre plus cher, constituait une obligation morale. Je ne pense pas qu'ils aient soutenu sérieusement qu'ils étaient légalement dégagés de leur dette relativement au Grand-Tronc-Pacifique.

[M. McKenzie.]

L'hon. M. FIELDING : Au dire du ministre, l'Etat demandera le paiement de toutes les dettes du Grand-Tronc, lors de l'arbitrage. J'accepte l'assurance que le ministère a l'intention de présenter cette réclamation, mais le ministre dira-t-il clairement dans le projet de résolution, que cette réclamation servira de compensation ?

L'hon. M. MEIGHEN : Je ne conçois pas qu'il puisse en être autrement.

L'hon. M. FIELDING : Raison de plus de le dire clairement.

L'hon. M. MEIGHEN : Si cela est déjà clair, il n'y a pas de raison de le rendre plus clair.

L'hon. M. FIELDING : Deux précautions valent mieux qu'une.

L'hon. M. MEIGHEN : Si l'honorable député peut prouver qu'il existe un doute à ce sujet, nous le ferons disparaître. Toute dette du Grand-Tronc envers l'Etat entrera certainement en ligne de compte. Si les arbitres décidaient que ces actions valent quinze millions de dollars, mais que le Grand-Tronc doit dix millions de dollars à l'Etat, ces actions ne vaudraient réellement que cinq millions.

L'hon. M. FIELDING : Les arbitres n'auront pas à se prononcer sur la réclamation de l'Etat, mais seulement sur la valeur des actions, et à moins d'une entente formelle au sujet de la compensation, il y aura du grabuge.

Il n'est pas clair que les arbitres doivent statuer sur la réclamation du Gouvernement.

L'hon. M. MEIGHEN : La réclamation doit être établie devant le jury d'arbitrage. Il doit s'assurer qu'elle est fondée avant de considérer la valeur du capital-actions.

L'hon. M. FIELDING : Cela veut-il dire que les arbitres auront à considérer l'éventualité d'une compensation ? Ils sont seulement appelés à fixer la valeur des actions. Leurs attributions s'arrêtent là, et je ne pense pas qu'ils aient le droit d'aborder d'autres questions. Il faudra que le Gouvernement ait d'autres moyens d'établir son droit à compensation.

L'hon. M. MEIGHEN : Je ne suis pas du tout d'accord avec l'honorable député. Le Gouvernement exigera chaque dollar que lui doit le Grand-Tronc.

L'hon. M. FIELDING : Mais cette question n'est pas soumise au jury d'arbitrage.